

## HYDRO-EXPLOITATIONS

Société anonyme au capital de 1.968.000 €

Siège social : C/O société OPPORTUNITES – 9 avenue Bugeaud - 75116 PARIS

R.C.S. Paris n° 775 554 595

### RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUN 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Il vous sera également demandé de prendre acte de la démission de l'un des administrateurs composant le conseil.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

#### SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

CENTRALES	Production 2015 (MWh)	Production 2016 (MWh)	Ecart %	Ventes HT 2015 (en K€)	Ventes HT 2016 (en K€)	Ecart %
LABASTIDETTE	4 377	4 346	-1 %	367	368	0%
MONDAVEZAN	3 241	3 050	-6 %	295	281	-5 %
CAMPAGNE	1 700	1 330	-22 %	167	131	-22%
CLAIRAC	4 508	4 783	+6 %	375	395	+5%
TOUZAC	5 605	5 374	-4 %	374	317	-15 %
REBOUC	1 680	1 384	-18%	170	134	-21 %
SAINT AVENTIN	4 380	2 484	-43%	326	187	-43 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 491</b>	<b>22 751</b>	<b>-11%</b>	<b>2 074</b>	<b>1 813</b>	<b>-14%</b>

#### EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

##### 1. AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice écoulé, les principaux événements sont les suivants :

##### **LABASTIDETTE**

Positionnée sur le canal de ST MARTORY, cette unité bénéficie d'une hydrologie quasi constante. Sa production à 4.346 MWH et son chiffre d'affaires de 368 K€ sont quasi identiques à ceux de 2015.

Le devenir et le renouvellement de la concession, arrivée à terme en décembre 2014, est toujours en cours et nous attendons la décision de l'administration. Nous bénéficions d'une période transitoire de « droit glissant ».

### **MONDAVEZAN**

Turbinant également les eaux du canal de Saint Martory, la production des trois unités reste correcte et conserve une stabilité comparée aux périodes antérieures.

Un des trois syphons vieillissant et hors d'usage a été remplacé.

La fin du droit de concession au 31 décembre 2019 et le positionnement du SMEA (Syndicat Mixte Eau Assainissement) –service gérant les eaux du canal de Saint Martory– sur le renouvellement de la concession de Mondavezan à leur profit soulève une incertitude sur le devenir de la centrale chez HYDRO-EXPLOITATIONS. Nous avons pris contact avec un cabinet d'avocat spécialisé pour suivre cette problématique.

### **CAMPAGNE SUR AUDE**

La faible hydrologie de la période explique en partie le niveau de production à la baisse (1.330 MWH contre 1.700 MWH en 2015).

Toutefois les travaux de mise en conformité du transit et de la continuité écologique entrepris à compter de cet été ont également perturbé le rendement de la centrale avec un arrêt de 4 mois. Ces travaux obligatoires et réglementaires d'un coût total de 950 K€ bénéficient d'une subvention à hauteur de 60 %.

### **CLAIRAC**

Fin mars 2016, la génératrice du groupe 2 de CLAIRAC a subi un dommage électrique et le groupe 2 a été arrêté pendant le temps des réparations qui ont duré un mois, pour un coût de 24 K€. Une déclaration dommage a été effectuée auprès de l'assurance avec une prise en charge après application des franchise et vétusté de 17 K€.

Le litige relatif au sinistre du groupe 1 est toujours en cours de procédure. Nous pouvons espérer une indemnisation du préjudice subi en termes de perte d'exploitation sur la période de procédure.

Le groupe 4 sinistré en 2013 a été remis en service fin 2016. Le coût de réparation de 220 K€ ayant dépassé le budget initialement prévu à 150 K€, une négociation avec SERHY INGENIERIE a permis d'obtenir une remise commerciale de 70 K€.

Il reste à solutionner le dysfonctionnement de la vanne de tête qui ne ferme pas totalement, empêchant ainsi l'arrêt complet de la roue et la mise en sécurité du G4.

Le dossier de la mise en conformité sur la continuité et le transit écologique suit son cours et reste en attente de directives des services administratifs compétents.

### **TOUZAC**

Le dossier de mise en conformité du transit écologique est en cours.

Nous portons une attention toute particulière à la fin du droit de concession au 31 décembre 2016 et à son renouvellement.

## **REBOUC**

La faible hydrologie de la période explique en partie le niveau de production en baisse. Soumis à un hydrologie capricieuse, la production de cette période est en retrait par rapport à l'année précédente.

Des travaux de curage de la prise d'eau et de dé-gravement sont régulièrement à prévoir.

Une convention de servitudes est en cours de signature avec les propriétaires du camping jouxtant le canal d'amené. Cela permettra ainsi d'acter les droits et obligations de chacun.

Le dossier d'étude sur la mise en conformité écologique et du transit sédimentaire reste en attente de l'aval des services administratifs compétents.

## **SAINT AVENTIN**

La production et le chiffre d'affaires ont nettement baissé du fait du manque d'eau avéré sur le bassin versant.

Le renouvellement de l'autorisation préfectorale expirant en février 2017 est maîtrisé et suit son cours. Des travaux de mise en conformité de la prise d'eau y seront attachés et le débit réservé pourra être revu à la baisse lors de l'instruction du dossier.

## **RESULTAT FISCAL DU GROUPE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, notre société intègre fiscalement ses trois filiales : Société d'Electricité de Guyenne et Gascogne (SEGG), Cerbère et Société Hydro Electrique Saint Aventin.

## **2. DEPUIS LA CLÔTURE**

L'activité des centrales de MONDAVEZAN et LABASTIDETTE reste stable et comparable à celle des années précédente.

A CAMPAGNE SUR AUDE, les travaux de mise en conformité du transit écologique se sont terminés fin mars 2017.

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR**

Le cumul des productions des centrales du groupe est en hausse comparé au premier trimestre 2016.

Nous espérons des conditions d'exploitation favorables pour les mois à venir.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

## **PRISE DE CONTROLE**

Notre société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La SA HYDRO-EXPLOITATIONS détient à 100 % les sociétés suivantes :

- la SARL « S.E.G.G. » (Société d'Electricité de Guyenne et Gascogne) ;
- la SARL CERBERE ;
- la SARL « Société Hydro Electrique de Saint-Aventin ».

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

## **ACTIONNARIAT DES SALARIES**

S'agissant de l'actionnariat salarié, nous précisons, conformément à l'article L 225-102 du code de commerce, qu'aucun salarié ne participe directement ou dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale au capital de la société.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, le conseil d'administration doit soumettre tous les trois ans aux actionnaires de la société réunis en assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions déterminées par les dispositions de l'article précité.

Les actionnaires ont déjà eu à se prononcer sur une résolution ayant cet objet, et dernièrement lors de l'assemblée générale du 24 juin 2015.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Le contrat de la concession de MONDAVEZAN arrive à terme le 31 décembre 2019. Compte tenu des valeurs nettes comptables restant à cette date, il a été décidé de pratiquer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 des amortissements de caducité sur les biens de retour non inscrits au registre.

De même, la centrale de LABASTIDETTE est arrivée en fin de concession au 31 décembre 2014. Cependant, la direction a estimé, après entretien avec la DREAL, que le transfert de la concession ne se fera pas avant l'écoulement d'un délai de quatre ans au-delà de la date de fin de concession. Des amortissements de caducité ont donc également été constatés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur les biens de retour non inscrits, qui ne seront pas totalement amortis.

## **RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 POUR HYDRO-EXPLOITATIONS**

Pour la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS, le résultat net comptable traduit une perte de 6.942 euros contre un bénéfice de 8.931 euros pour l'exercice précédent.

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 859.910 euros (contre 913.351 euros au titre de l'exercice précédent), soit une baisse d'environ 8,85 % ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 862.087 euros (contre 938.347 euros au titre de l'exercice précédent) soit une baisse d'environ 8,12 % ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont dans le même temps élevées à 890.418 euros (contre 923.210 euros au titre de l'exercice précédent) soit une baisse d'environ 3,55 %.

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 28.330 euros (contre un déficit de 15.137 euros au titre de l'exercice précédent).

Après un résultat financier déficitaire de 37.875 euros provenant essentiellement des intérêts sur emprunts, en l'absence de distribution de dividendes par nos filiales (contre un résultat déficitaire de 40.375 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort déficitaire de 66.206 euros (contre un déficit de 25.238 euros pour l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 57.226 euros et après un crédit d'impôt de 2.038 euros résultat du CICE des sociétés SEGG pour 758 euros et HYDRO-EXPLOTATIONS pour 2.225 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de 6.942 euros (contre une perte de 8.931 euros au titre de l'exercice précédent).

#### **RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DES FILIALES D'HYDRO-EXPLOITATIONS – COMPTES CONSOLIDES**

Il est précisé que le périmètre de consolidation du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS comprend, outre la société mère, les sociétés S.E.G.G., CERBERE et la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN, toutes consolidées selon la méthode de consolidation de l'intégration globale eu égard au contrôle exclusif exercé par la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS.

- Pour la Société Electricité de Guyenne et Gascogne (S.E.G.G.), son exercice se solde par un bénéfice de 20.138 euros contre un bénéfice de 197.280 euros à la précédente clôture.
- Pour la société CERBERE, l'exercice se solde par une perte de 2.250 euros contre une perte de 39.855 euros au titre l'exercice précédent.
- Pour la Société Hydro Electrique de Saint Aventin, l'exercice se solde par une perte de 46.899 euros contre une perte de 6.129 euros en 2015.

Après élimination des écritures intragroupe, les résultats consolidés sont reflétés dans le tableau suivant :

(en K€)	H.E. conso.		H.E.		S.E.G.G.		Saint Aventin		CERBERE	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Chiffres d'affaires	1850	2074	779	829	725	749	211	326	135	170
E.B.E.	797	755	301	179	320	401	130	174	46	0
Résultat net avant écart d'acquisition	-33	142	-12	-15	20	197	-37	0	-4	-41
Résultat net	-177	-2	-12	-15	20	197	-169	-132	-16	-53
C.A.F.	475	675	104	139	212	375	117	152	42	10

Le résultat consolidé de l'exercice (part du groupe) ressort déficitaire de 177.413 euros, après amortissement des écarts d'acquisition pour un montant de 144.099 euros.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

#### **PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS**

Nous vous proposons d'affecter la perte nette comptable de l'exercice pour son montant de 6.942 euros en totalité au poste « report à nouveau ».

#### **RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions suivantes ont été effectuées :

<b>Exercice clos le 31/12/2015</b>	Pas de distribution de dividendes.
<b>Exercice clos le 31/12/2014</b>	Pas de distribution de dividendes.
<b>Exercice clos le 31/12/2013</b>	Un dividende par action de 1,60 €, donnant droit à un abattement de 40 % au profit des personnes physiques.

#### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

#### **CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE.**

L'article 225-102-1 du code de commerce dans sa rédaction issue de l'ordonnance du 31 juillet 2014 dispose que le rapport de gestion doit désormais mentionner, sauf lorsqu'elles sont des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part le Directeur Général, l'un des Administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % , et d'autre part une société dont HYDRO-EXPLOITATIONS posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Votre Conseil d'Administration n'a connaissance d'aucune convention de la nature de celles visées ci-dessus intervenue entre l'une des personnes désignées par la loi et l'une ou l'autre des filiales de HYDRO-EXPLOITATIONS notamment du fait de la détention de la totalité de leur capital par la société mère.

#### **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons les mandats ou fonctions exercés dans toute autre société durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la société.

<b>Françoise FERRI</b>	- Administrateur de la S.A. HYDRO-EXPLOITATIONS. - Présidente du conseil d'administration de la S.A HYDRO-EXPLOITATIONS.
<b>André BOURUET-AUBERTOT</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS.
<b>Alain DRAEGER</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérant de la SA SIGMO. - Administrateur des Editions YVON.
<b>Alain FERRI</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Administrateur de la Société Française d'Investissement en France et à l'étranger – SFI. - Administrateur de la société CLARINS. - Administrateur de la société DYNACTION.
<b>Alex LAMY</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérant de la SARL FONDATION.
<b>Marc SERVEL DE COSMI</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS.
<b>Tanguy BOULLET</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérant de la SARL TBIC.
<b>Madame Charlotte FERRI</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérant de la société FINANCIERE DAN
<b>Madame Sophie FERRI</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérante de la S.A.R.L. CERBERE. - Gérante de la S.A.R.L. SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN. - Gérante de la S.A.R.L. S.E.G.G.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT

Le code de commerce prescrit désormais d'introduire dans le présent rapport des informations sur les délais de paiement des fournisseurs de la société.

A ce titre, nous présentons la synthèse suivante :

En €	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		de 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		au 31/12/2015	au 31/12/2016
	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2015	au 31/12/2016		
Total des dettes fournisseurs	38.311	27.515	/	/	/	/	/	5.218

+ factures non parvenues au 31/12/2015 : 109.709 euros.

+ factures non parvenues au 31/12/2016 : 90.325 euros.

## INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE

Notre société se préoccupe considérablement de l'environnement et nos installations ne comportent pas de risques de pollution pour l'environnement.

## **INFORMATIONS RELATIVES AUX PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE**

En application des dispositions des articles L 511-6 et R 511-2-1-3 du code monétaire et financier, nous vous informons que la société n'a pas consenti de prêts à des tiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception des flux de trésorerie intra groupe.

## **DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Nous vous demanderons de prendre acte de la démission présentée par l'un des administrateurs composant le conseil en la personnel de Monsieur André BOURUET-AUBERTOT le 04 avril dernier. Votre conseil reste composé de 7 membres, ce qui est conforme aux dispositions légales et statutaires.

## **CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

\*\*\*

C'est ainsi que votre conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Conseil d'administration**

---





**HYDRO-EXPLOITATIONS**

Société anonyme au capital de 1.968.000 €

Siège social : C/O Société OPPORTUNITES – 9 avenue Bugeaud – 75116 PARIS

775 554 595 R.C.S. Paris

**RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)**

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2012	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social .....	1.968.000	1.968.000	1.968.000	1.968.000	1.968.000
Nombre des actions ordinaires existantes .....	123.000	123.000	123.000	123.000	123.000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer : .....					
. Par conversion d'obligations .....					
. Par exercice de droits de souscription .....					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes .....	690.573	757.530	776.820	913.351	859.910
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	217.577	242.945	419.686	139.347	102.191
Impôts sur les bénéfices .....	24.508	14.638	- 19.995	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice .....					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	69.533	63.073	220.409	- 8.931	- 6.942
Résultat distribué .....	159.900	196.800	0	0	0
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions .....	1,57	1,86	3,57	1,13	0,83
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	0,57	0,51	1,79	- 0,07	- 0,056
Dividende attribué à chaque action .....	1,20	1,60	0	0	0
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	2	2	4	3
Montant de la masse salariale de l'exercice .....	84.973	88.671	98.243	88.687	100.923
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) .....	33.214	37.962	43.239	39.934	43.390